

Le ministre des Affaires étrangères, M. Louis Michel, au Parlement Benelux

Le parlement Benelux s'est réuni les 25 et 26 juin 2004 en séance plénière dans l'hémicycle du Sénat, en présence de M. Louis Michel, Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères et "Eurooptimiste".

M. René Van der Linden (CDA) s'est réjoui de l'évolution vers une Commission européenne moins nombreuse mais plus dynamique.

"Je ne suis pas un eurofanatique mais un eurooptimiste." C'est en ces termes que M. Louis Michel (MR) s'est exprimé à propos des nouveaux développements dans l'Union européenne.

Le ministre a toutefois regretté que la Belgique se retrouve souvent seule à lutter pour une coopération accrue dans les domaines fiscal et social. A son estime, l'Afrique noire mérite que le Benelux lui manifeste davantage d'intérêt. Ainsi, il ne sera pas facile d'offrir une perspective d'avenir à 170.000 Congolais armés en ramenant l'armée à 130.000 soldats. Le ministre rêve à cet égard d'une sorte de Benelux économique entre le Congo, le Rwanda et le Burundi.

M. Louis Michel: "La Belgique n'est pas favorable à une intervention de l'OTAN en Irak mais ne s'opposera pas, sous deux conditions (une nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies et une demande expresse du gouvernement irakien) à une proposition de déclaration en ce sens. En tout état de cause la Belgique ne fournira pas de troupes dans le cadre d'une éventuelle action de l'OTAN en Irak".

Au nom de la commission des Problèmes extérieurs du Parlement Benelux, Mme Maya Detiège (sp.a) a réclamé davantage de concertation Benelux en matière de coopération au développement en Afrique. La commission va mener le dialogue avec les ONG et espère pouvoir présenter un rapport lors de la session plénière de novembre 2004.

Enfin, M. Louis Siquet (PS) a rappelé au ministre Michel la recommandation du Parlement Benelux préconisant la création, en certaines circonstances, d'ambassades Benelux communes.

Le russe au Sénat de Belgique

M. Freddy Sarens (CD&V) a fait rapport (document 714/1) sur le séminaire tenu par l'Assemblée balte en mai 2004 à Daugavpils (Lettonie). Le choix du lieu n'était pas fortuit puisque la ville est une mosaïque culturelle constituée de 55% de Russes, 16% de Lettons, 15% de Polonais, 9% de Biélorusses et 2% d'Ukrainiens.

Aussi le ministre letton de l'Intégration, M. Nils Muizniks, a-t-il mis en évidence dans le rapport un problème linguistique "Ne pas connaître la langue est pour les citoyens une entrave à l'intégration et à l'emploi" car "... 17% (des Lettons) seulement connaissent bien la langue."

Le Président de l'Assemblée balte, M. Reirs, s'est adressé vendredi en Russe au Parlement Benelux "en témoignage de sa bonne volonté". Avant lui, seul M. Mikhail Gorbatsjov s'était adressé en cette langue au Sénat de Belgique.

Les soins de santé transfrontaliers

Les soins de santé transfrontaliers constituent, sur le plan social, un problème épineux. Il existe des listes d'attente aux Pays-Bas et une surcapacité en Belgique. Heureusement, les autorités belges concluent désormais des accords avec les assureurs de soins de santé néerlandais. Les hôpitaux dans la région frontalière peuvent toutefois se concerter davantage encore en vue d'une répartition du travail.

TGV Belgique-Pays-Bas

Les commissions du Parlement Benelux organisent régulièrement des auditions pour étayer leurs rapports et propositions de recommandation.

C'est ainsi que les membres des commissions réunies de l'Aménagement du territoire et de l'Infrastructure et de l'Environnement et de l'Energie ont évalué avec les directeurs des départements compétents en Belgique et aux Pays-Bas les progrès enregistrés dans les dossiers du "train à grande vitesse" et de la "ligne pour le transport de marchandises 11" entre Anvers et les Pays-Bas.

Dans ce dossier délicat, où les intérêts dans les domaines de l'économie et de la protection de l'environnement sont parfois diamétralement opposés, la nécessité d'une meilleure harmonisation entre la Belgique et les Pays-Bas est une fois de plus apparue.

La crainte de voir les lignes ordinaires IC supprimées après la mise en service de la liaison TGV a également été exprimée et il a été fait référence à ce qu'il est advenu de la ligne Ostende-Cologne.

Des commissaires se sont enfin demandés si le gain de quelques minutes justifie encore des travaux d'infrastructure supplémentaires.

Un rapport devrait être présenté en séance plénière en novembre 2004.

Conférence portuaire à Liège

Veillez trouver en annexe le rapport de la Conférence Portuaire du Parlement Benelux (Liège, 23-24 avril 2004).

<<2004.06.23-Verslag-Luik-N.doc>>

Parler des problèmes dans le cadre des activités sportives chez les jeunes

À propos des valeurs éthiques dans la pratique sportive chez les jeunes, M. Dick Dees (VVD) a souligné dans le rapport de commission (document 715/1) que le problème majeur est l'impossibilité de parler de ces problèmes. Lors

des auditions au sein de la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique, on a évoqué les excès, l'insuffisance d'accompagnateurs diplômés et, surtout, la mise en exergue des valeurs égocentriques plutôt que du fair-play.

Dans le même rapport, M. Luc Willems (VLD) a mis en garde contre une sur-régulation dans un secteur qui dépend dans une très large mesure du bénévolat.

Le Parlement Benelux a adopté une recommandation qui invite les gouvernements à soutenir activement les clubs sportifs pour favoriser chez les jeunes des valeurs positives.

Il ne s'agit-là que d'un bref aperçu des travaux du Parlement Benelux.

Pour en savoir plus:

Documents: benelux.parlement@skynet.be - tél. +32-2-549.85.52

Information: pp@senate.be - tél. +32-2-501.73.37 ou portable +32-477-79.79.01

Site internet: <http://www.benelux-parl.org>

Les compétences et le fonctionnement du Parlement Benelux

Les activités du Parlement Benelux -dénommé officiellement le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux- sont axées sur la coopération transfrontalière, le marché intérieur et la coopération économique, la culture, la recherche et l'enseignement ainsi que sur la libre circulation des personnes.

Le Parlement Benelux a un rôle consultatif et se réunit trois fois par an. Ses recommandations sont transmises au Conseil de Ministres composé des trois ministres des Affaires étrangères. Le Comité fait ensuite part de sa réaction aux recommandations.

La composition du Parlement Benelux

Le Parlement Benelux se compose de 49 membres désignés par les assemblées belge (21), luxembourgeoise (7) et néerlandaise (21).

Les 21 membres belges sont élus parmi les membres des Chambres fédérales et des Parlements des Communautés et des Régions.

Le Président du Parlement Benelux est M. Jean-Marie HAPPART (PS).